



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 582 02 0010 54 03 Vasútépítő és -fenntartó technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Constructeur et opérateur des chemins de fer
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Faire du travail de exploration et aperçu
- Préparer répartition du plan et le piquetage
- Élaborer les plans de fermeture de voies
- Participer dans l'élaboration des travaux de construction et d'entretien, participer dans le contrôle de qualité, la planification des technologies de construction (à utiliser) et la mise en service
- Mener les enquêtes sur les constituants des voies (lit de ballast, rails, etc.)
- Évaluer et documenter les résultats des enquêtes
- Préparer les propositions de plan de travail
- Surveiller les travaux d'entretien
- Participer dans les enquêtes sur les accidents, et réparer des dommages causés par les accidents
- Assurer la surveillance des accidents
- Participer dans l'élaboration des travaux dans d'autres domaines relatifs au chemin de fer

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3122 Technicien du transport

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Economie et du Transport (GKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat. Code ISCED97: 4CV	Echelle de notation/Exigences aux examens Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456	0597-06 Obligations et responsabilités communes relatives à la construction de transport	100%
	0610-06 Responsabilités générales du technicien de la construction de transport	100%
	0613-06 Responsabilités du technicien de la voie ferrée	100%
	0689-06 Évaluation des résultats des mesures de construction, tâches de gestion	100%
Date de délivrance du certificat: 2021.06.18	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%
	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
Accès au niveau d'éducation/formation suivant L'enseignement supérieur	Accords internationaux Accords internationaux	
Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité) D'autres informations relatives au processus de la formation professionnelle		
Base légale Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 15/2008 (3/04) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.		

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2000 heures
Niveau d'entrée requis: Baccalauréat Compétences exigées Examen médical Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		CACHET